PEDI…BUS

Formulaires 2016-2017

Reprise le 12 septembre 2016

Le Pédibus fonctionne sur le principe du bus, il n'est donc pas obligatoire de le prendre tous les jours. De même, si vous souhaitez être accompagnateur, un engagement selon vos disponibilités est possible. Pour plus de renseignements, contactez nous !

Mairie d'Acigné
Contact : Frank CHATEL

PEDI…BUS

ENGAGEMENT DE L'ELEVE
Année scolaire 2016-2017

Nom : ..... Prénom : .....

Né le :..... ;

Classe : ..... Adresse : .....

Je me rendrai à l'école ..... à pied avec l'appui du service ramassage scolaire sur la ligne (cocher la case correspondant au circuit emprunté) :

- ☐ Vert, (école du Chevré) départ arrêt vélo du Botrel (Mail Anita Conti),
- ☐ Bleu, (école du Chevré) départ angle rue de la Bédange et rue de la Timmonière
- ☐ Orange, (école Jeanne d'Arc), départ arrêt vélo du Botrel (Mail Anita Conti),

Je me rendrai à l'arrêt : .....

J'adhère au code de bonne conduite établi ci-dessous dans le but de garantir la sécurité du groupe :

1. Je respecte les consignes de l'accompagnateur responsable du groupe,
2. Je garde ma place dans le groupe pendant tout le trajet,
3. Je veille toujours à former avec les autres, un groupe compact,
4. Je respecte les passages cloutés et je m'engage lorsque l'accompagnateur m'y invite.

Fait à Acigné, le
Signature :

Acigné

PEDI…BUS

ENGAGEMENT DES PARENTS
Année scolaire 2016-2017

Le(s) soussigné(s) .....

Domicilié(s) au n° ..... de la rue .....

Tél : ..... Courriel : .....

Autorise(nt) leur(s) fils/fille(s) (si plusieurs, indiquer tous les prénoms)

.....

scolarisé(s) à l'école élémentaire .....

à se rendre à pied à cet établissement scolaire par le circuit (cocher la case correspondante) :

- ☐ Vert, (école du Chevré) départ arrêt vélo du Botrel (Mail Anita Conti),
- ☐ Bleu, (école du Chevré) départ angle rue de la Bédange et rue de la Timmonière
- ☐ Orange, (école Jeanne d'Arc), départ arrêt vélo du Botrel (Mail Anita Conti),

avec l'appui du service de ramassage scolaire « pédibus ».

L'élève sera pris(e) en charge (cocher la case correspondante et compléter le n° de l'arrêt si besoin) :
☐ Dés le départ du circuit
☐ A l'arrêt n° ……

- Le(s) soussigné(s) s'engagent à respecter les règles reprises ci-dessous, établies dans le but de garantir la sécurité des participants et de préserver les avantages de la marche à pied comme déplacement.
- Le groupe respecte l'horaire établi et ne peut attendre l'enfant en retard, l'élève devra se trouver au lieu de rendez-vous fixé à l'heure convenue. Aucun pointage ne sera fait au départ du Pédi…bus.
- L'élève est couvert par une assurance scolaire souscrite par les parents. L'accompagnateur responsable a autorité sur le groupe pour en assurer la sécurité. L'accompagnateur est le premier interlocuteur des parents pour tout problème qui pourrait se poser.
- L'accompagnateur est couvert par l'assurance souscrite par la commune pour les bénévoles.

Les élèves qui participent s'engagent par la convention jointe à respecter les règles de bonne conduite.
En tant que parents, vous devez avoir conscience que « sans accompagnateur, pas de pédibus » ! Aussi si votre emploi du temps vous le permet, nous comptons sur votre mobilisation pour participer à l'encadrement des enfants, même si ce n'est que de temps en temps!

Fait à ....., le .....
Signature(s) (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

PEDI…BUS

Convention réglant la collaboration des accompagnateurs
Année scolaire 2016-2017

Cadre :
Dans le but d'organiser un service de ramassage scolaire à pied « Pédibus » pour les élèves des écoles élémentaires publique et privée, la commune d'Acigné, organisateur, d'une part, et chaque accompagnateur, d'autre part, ont signé la convention suivante, valant pour l'année scolaire 2016-2017, précisant les engagements et responsabilités de chaque partie.

Intervenants :
La Municipalité d'une part, dénommée « l'organisateur » dans la convention et représentée par Monsieur le Maire, et l'accompagnateur/accompagnatrice d'autre part

M. / Mme .... domicilié(e) à

....

....

Né€ le :..... Tél : ....,

courriel :.....

dénommé(e) « l'accompagnateur » dans la convention conviennent de ce qui suit :

Article 1 : L'accompagnateur s'engage à assurer, à titre bénévole, l'encadrement du service de ramassage scolaire à pied le :

	Lundi	Mardi	**Mercredi***	Jeudi	Vendredi
Aller					

*** Les horaires de Pédibus sont décalés de 30 min le mercredi matin !**
(Circuit Vert : 8h31, Circuit Orange : 8h31, Circuit Bleu : 8h37)

Sur le circuit (cocher la case correspondant au circuit emprunté) :

- ☐ Vert, (école du Chevré) départ arrêt vélo du Botrel (Mail Anita Conti),
- ☐ Bleu, (école du Chevré) départ angle rue de la Bédange et rue de la Timmonière
- ☐ Orange, (école Jeanne d'Arc), départ arrêt vélo du Botrel (Mail Anita Conti),

Article 2 : Les règles et modalités d'accompagnement sont déterminées par les organisateurs (itinéraires, horaires, interventions,… : voir documents joints).

Article 3 : Chaque trimestre l'accompagnateur recevra un planning qu'il retournera à la mairie en ayant inscrit les dates pour lesquelles il est disponible.

Article 4 : C'est l'accompagnateur qui a autorité sur le groupe. Dans sa tâche, il appliquera les consignes qui lui ont été données lors de la réunion d'organisation.

Article 5 : L'accompagnateur s'engage à venir retirer en mairie une chasuble de sécurité et à la porter à chaque fois qu'il accompagnera le Pédibus du départ jusqu'à l'arrivée. L'accompagnateur conserve cette chasuble le temps de sa mission et s'engage à la retourner en mairie dés qu'il cesse d'être accompagnateur.

Article 6 : En cas d'empêchement, l'accompagnateur s'engage à trouver un remplaçant dont le nom figure sur une liste fournie par la mairie.

Article 7 : L'accompagnateur est couvert par son assurance responsabilité civile et l'assurance souscrite par la commune pour les bénévoles.

Fait à ....., le .....

L'accompagnateur, L'organisateur,